



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le jeudi 18 septembre 2014

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 15-09/14 /Cab/Com

Communiqué

Lutte contre l'orpaillage illégal - Publication de l'indicateur semestriel Et coup de projecteur sur le bassin de Camopi.

Conformément aux engagements pris au mois de décembre 2013 par le préfet et le procureur de la République qui dirigent la lutte contre l'orpaillage illégal, les services de l'Etat publient l'indicateur de l'observatoire de l'activité minière pour le premier semestre 2014.

Cet indicateur présente :

- ➔ la situation de l'orpaillage par secteurs au début de la période avec des zones plus (en rouge) ou moins (en jaune) impactées : carte de gauche ;
- ➔ les opérations de destructions avec les zones (en grisé) qui en ont été l'objet et l'intensité de ces opérations par la destruction du nombre de chantiers (symbolisés par un hexagone plus ou moins important : carte du milieu ;
- ➔ enfin la situation à la fin de la période avec de nouveau l'impact de l'orpaillage illégal dans chacune des zones (de rouge à jaune) et l'évolution, positive ou négative enregistrée (symbolisée par un point vert ou rouge) : carte de droite.

Cet indicateur est à prendre en compte avec une série d'autres, publiés annuellement, qui mettent en lumière les impacts de l'orpaillage illégal sur l'environnement (surfaces déforestées et linéaires de cours d'eau pollués).

A noter qu'il présente un biais statistique : les chantiers primaires, qu'elle que soient le nombre de puits, comptent pour un seul chantier.

Enfin, l'évolution de la situation de l'orpaillage illégal est non seulement fonction de la répression des forces armées, de gendarmerie et de la police mais aussi des autres axes de la stratégie globale que met en œuvre l'État : l'action diplomatique, les enquêtes et les poursuites judiciaires.

1. L'indicateur semestriel : une évolution contrastée, avec une stabilité générale, la poursuite d'une évolution négative dans le centre et au nord-ouest, plus favorable à l'est et le long du Maroni où a eu lieu des réinstallations d'opérateurs légaux (cf. annexe 1)

Après une baisse de 5 % sur l'année 2013, le nombre de site actif au premier trimestre est resté stable. Cette stabilité moyenne masque cependant de fortes disparités.

Le centre, à l'exception notable de Saül qui reste vierge d'orpaillage illégal, et le nord-est ont vu le nombre de site augmenter même si la densité reste encore limitée.

Une partie importante de la façade Maroni, notamment autour de Grand Santi, évolue favorablement même si le niveau d'orpaillage illégal reste encore élevé dans certains secteurs. La façade du Maroni a d'ailleurs bénéficié pendant cette période de la réinstallations d'opérateurs légaux qui se sont accompagnées d'une meilleure occupation de la zone et de l'abandon par les orpailleurs illégaux des sites alentours.

Enfin, la zone du centre-est évolue favorablement et connaît des niveaux d'orpaillage relativement bas. C'est notamment le cas des Nouragues – réserve naturelle et zone longtemps orpaillée – où l'activité illégale a été éradiquée mais aussi du bassin de Camopi (cf. infra).

Ces dernières zones (Maroni et est) ont fait l'objet d'un effort particulier lors de ce dernier semestre.

2. Coup de projecteur sur le bassin de Camopi : les opérations militaires et l'action diplomatique portent leurs fruits (cf. annexe 2)

Conformément aux priorités établies par le préfet et le procureur de la République qui ont souhaité privilégier la lutte contre l'orpaillage illégal sur les zones ayant un impact sur les populations, notamment au sein du Parc amazonien de Guyane, un effort tout particulier a été porté le dernier semestre sur le bassin de Camopi.

Depuis le début de l'année, 58 patrouilles et 6 opérations d'envergure ont été organisées dans la zone dont les bassins aurifères ont été occupés environ 4 jours sur 5 pendant cette même période, compte non tenu de l'occupation permanente du secteur de Grande Usine tout proche.

A cette action renforcée des militaires de la gendarmerie et des forces armées en Guyane s'est accompagné d'une action diplomatique pour que les autorités brésiliennes s'attaquent aux villages clandestins d'Ilha Bella et Villa Brazil, pourvoyeurs de logistique. Cette action a commencé à porter ses fruits par une présence plus importante de l'armée brésilienne dans la zone. Elle va être poursuivie avec des opérations concomitantes de part et d'autre de la frontière prochainement

Entre les mois de février et de décembre, le nombre de chantiers actifs a ainsi baissé de 19 % le nombre de zones de vie (village ou campements) de 30 % et le nombre de puits d'orpaillage primaire de 85 %.

La situation du bassin de Camopi va continuer à être observée avec attention afin d'empêcher une reprise de l'orpaillage illégal.